

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE SAINT-
BENOÎT MUNICIPALE ET HÔPITAL
3 RUE RYMOND BARRE
97470 SAINT-BENOÎT
☎ : 02 6250 77 30
MÉL. : amick.lavergne@dgifp.finances.publiques.fr

PROCURATION SOUS- SEING PRIVEE

La soussignée Annick LAVERGNE comptable public, responsable de la Trésorerie de Saint-Benoît Municipale et hôpitaux,

Déclare :

Constituer pour son mandataire spécial et général Madame Rose-Méry VELLIN, demeurant 43 Rue Palmier Royal 97470 Saint-Benoît

Lui donner pouvoir

- de gérer et d'administrer, pour elle et en son nom, la Trésorerie de de Saint-Benoît Municipale et hôpitaux
- d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception,
- de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée,
- d'exercer toute poursuite,
- d'ester en justice,
- d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées
- de signer récépissés, quittances et décharges,
- de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration,
- d'opérer à la Direction régionale des finances publiques les versements aux époques prescrites
- de signer les déclarations de créances en cas de procédures collectives,

En conséquence, lui donner pouvoir de passer tous actes, d'élire domicile et de faire, d'une manière générale, toutes les opérations qui peuvent concerner la gestion de la Trésorerie de Saint-Benoît Municipale et hôpitaux entendant ainsi transmettre à Madame Rose-Méry Vellin tous les pouvoirs suffisants pour qu'elle puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer, administrer tous les services qui lui sont confiés.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que son mandataire aura pu faire en vertu de la présente procuration.

Fait à Saint-Benoît, le Deux Juillet Deux mille Quinze

SIGNATURE DU MANDATAIRE :



Vu pour accord, le,

La Directrice régionale des finances publiques,

SIGNATURE DU MANDANT :

" Bon pour pouvoir "



Annick LAVERGNE